

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 MARS 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19/03/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 26/03/2018

**Délibération n° D-2018-67**

Mise en page du magazine municipal et mise en page  
mensuelle - Approbation de l'accord-cadre

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction de la Communication**

**Mise en page du magazine municipal et mise en page mensuelle - Approbation de l'accord-cadre**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort édite un magazine d'informations municipales « Vivre à Niort », sa parution est mensuelle et la maquette actuelle date de 2016. L'accord-cadre venant à terme en mai 2018, la Ville de Niort a relancé un appel d'offres ouvert.

L'objet de ce nouvel accord-cadre est la mise en page du magazine de la Ville de Niort.

Le prestataire retenu est chargé des missions suivantes :

- La mise en page avec pour objectif de renouveler chaque mois le plaisir du lecteur pour son magazine ;
- L'organisation numérique des échanges avec un objectif de réactivité et de sécurisation des flux ;
- La réalisation, de manière ponctuelle à la demande de la Ville de Niort, d'un document d'information culturelle intitulé « Tapage ».

Le montant minimum contractuel est fixé à 45 000,00 € HT (montant maximum 78 500,00 € HT) soit 135 000,00 € sur 3 ans (maximum 235 500,00 € HT) » et correspond à la réalisation du magazine Vivre-a-Niort.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents. La durée de l'accord-cadre est fixée à 3 ans fermes à compter de sa notification. Les marchés subséquents seront conclus pendant la durée de validité de l'accord-cadre. La date prévisionnelle de début des prestations est mai 2018.

Après consultation des entreprises, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 1er mars 2018, a procédé à la désignation de l'attributaire de l'accord-cadre : Glyphes 79 NIORT

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre pour la mise en page du magazine municipal et la mise en page mensuelle avec l'agence Glyphes 79 NIORT pour un montant total estimé à 61 890,00 € HT par an soit 185 670,00 € HT sur 3 ans soit 206 210,40 € TTC sur 3 ans ;
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**